



**MRC
Haut-Richelieu**

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 542 – CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du Conseil siégeant en session ordinaire le mercredi, onzième jour du mois de juillet deux mille dix-huit, ont adopté le projet de règlement 542 intitulé «Règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu» de même que le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur des modifications du schéma d'aménagement et de développement, en conséquence, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra relativement au projet de règlement 542 intitulé «Règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu» le 10 octobre 2018, 17 h 45, en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Cette assemblée a pour but d'entendre les avis du public sur les dispositions du projet de règlement 542 concernant une dérogation pour des travaux de reconstruction, de rehaussement et d'élargissement de la 67^e Avenue, entre le pont et l'intersection de la 1^{ère} Rue, réalisés dans la zone inondable de grand courant de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le projet de règlement 542 ainsi que le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur de cette modification du schéma d'aménagement et de développement sont disponibles pour consultation aux bureaux de la MRC du Haut-Richelieu et au sein des municipalités concernées à savoir, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec. La consultation sur le site Web de la MRC du Haut-Richelieu est aussi possible via l'adresse suivante : <http://www.mrchr.qc.ca/avispublics.php> .

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce treizième jour de septembre deux mille dix-huit.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Joane Saulnier